SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP (Glacier fabricant)

Enseignement moral et civique

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Glacier, veuillez visiter : capglacier.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

GLACIER-FABRICANT

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 3 pour l'unité EG1 Durée : 2 heures

Le candidat présente un dossier de six documents, un document pour chacun des thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique. Le thème de l'interrogation est tiré au sort. Les documents du dossier sont mis à la disposition du candidat et du jury.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3, DT 4, DT 5, DT 6)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN DU CAP GLACIER-FABRICANT

L'enseignement moral et civique est évalué dans le cadre de l'unité EG1, avec le français et l'histoire-géographie. Cette épreuve est orale. Le candidat dispose de cinq minutes de préparation, puis présente le thème tiré au sort et répond aux questions du jury.

Le dossier comporte six documents : deux documents relevant de l'histoire, deux de la géographie et deux de l'enseignement moral et civique. Les documents ci-dessous constituent les ressources de l'entretien. Le candidat s'appuie sur les informations qu'ils fournissent et sur ses connaissances pour construire une réponse organisée et argumentée.

Le barème présenté répartit les points entre les trois domaines mobilisés dans le dossier. Il ne constitue pas un coefficient autonome pour l'EMC.

PARTIE 1 : HISTOIRE (9 points)

Analyser des documents et caractériser des transformations politiques

Appuyez-vous sur les documents DT 1 et DT 2 pour présenter les contextes dans lesquels ils ont été produits, en dégager les objectifs et confronter leurs apports. Vous pouvez mobiliser vos connaissances pour expliquer la portée de ces textes et les limites de ce qu'ils permettent d'affirmer.

1.1 (2 points) Présentez la nature, la date et le contexte de production du document DT 1. Identifiez son auteur ou l'institution qui en est à l'origine.

1.2 (2 points) Expliquez l'objectif poursuivi par la déclaration présentée dans le document DT 1. Appuyez votre réponse sur un élément précis du texte.

1.3 (2,5 points) Confrontez les documents DT 1 et DT 2 : montrez ce qu'ils révèlent de deux formes différentes de construction politique après la Seconde Guerre mondiale.

1.4 (2,5 points) Présentez la portée et les limites de ces documents pour comprendre la construction européenne et les principes de la République française. Distinguez ce que les textes affirment de leur mise en œuvre effective.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE (7 points)

Décrire des mobilités et raisonner sur un aménagement local

À partir des documents DT 3 et DT 4, décrivez les déplacements domicile-travail dans le territoire étudié et expliquez comment un aménagement peut répondre aux besoins des habitants. Les données de l'enquête sont fictives et ont été créées pour cette étude de cas.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DT 3 : Modes de déplacement domicile-travail dans la commune de Valmont

Mode principal	Nombre d'actifs	Part des actifs
Voiture	610	61 %
Transports collectifs	190	19 %
Marche	120	12 %
Vélo	80	8 %
Total	1 000	100 %

Enquête fictive réalisée auprès de 1 000 actifs résidant dans la commune. Chaque personne est comptée selon son mode principal de déplacement.

DT 4 : Éléments du projet d'aménagement de Valmont

Équipement envisagé	Localisation prévue	Objectif annoncé
Pôle d'échanges avec abri et stationnement vélo	À proximité de la gare et du centre-ville	Faciliter les correspondances entre train, bus et vélo
Voie cyclable sécurisée	Entre le quartier résidentiel des Coteaux et la gare	Rendre les trajets courts à vélo plus accessibles
Fréquence de bus renforcée aux heures de pointe	Liaison entre les quartiers périphériques et la gare	Réduire les difficultés de déplacement des habitants éloignés du centre

Extrait fictif d'une note de projet communal.

2.1 (2 points) Décrivez la répartition des modes de déplacement présentée dans le document DT 3. Indiquez le mode le plus utilisé et comparez-le aux autres modes à l'aide des données du tableau.

2.2 (2 points) Repérez les principaux équipements et les espaces qu'ils relient dans le document DT 4. Complétez le document réponse DR 1 en associant chaque aménagement à l'objectif auquel il répond.

2.3 (3 points) Expliquez en quoi le projet peut modifier les mobilités dans la commune. Présentez un avantage attendu et une limite ou une difficulté possible, en justifiant votre réponse par les documents DT 3 et DT 4.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (4 points)

Mobiliser les principes de la République dans une situation de service public

Le document DT 5 rappelle une règle applicable aux agents publics. Le document DT 6 présente une situation concrète dans une mairie. Analysez la situation en distinguant les obligations de l'agent, les droits des usagers et le principe de laïcité.

3.1 (1 point) Relevez dans le document DT 5 les deux obligations de l'agent public qui sont directement utiles pour analyser la situation.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3.2 (1,5 point) Expliquez comment l'agent d'accueil doit se comporter dans la situation du document DT 6. Appuyez votre réponse sur le principe de neutralité et sur l'égalité de traitement des usagers.

3.3 (1,5 point) Formulez une réponse argumentée à la question posée par l'usager. Montrez pourquoi le respect de la laïcité dans le service public protège à la fois le fonctionnement impartial du service et la liberté de conscience des usagers.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DU 9 MAI 1950

Nature : déclaration politique prononcée par Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, le 9 mai 1950. **Contexte :** après la Seconde Guerre mondiale, le projet propose de mettre en commun la production française et allemande de charbon et d'acier afin de créer une solidarité entre les deux pays et de rendre une nouvelle guerre matériellement difficile.

Extrait : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. »

Source : Robert Schuman, déclaration du 9 mai 1950, texte de la déclaration publiée par le ministère français des Affaires étrangères.

DT 2 : CONSTITUTION DE LA VE RÉPUBLIQUE, ARTICLE 1

Nature : extrait d'un texte juridique. **Date :** Constitution du 4 octobre 1958, article 1, dans sa rédaction en vigueur à la Édition 2026.

Extrait : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 1.

DT 3 : MODES DE DÉPLACEMENT DOMICILE-TRAVAIL DANS LA COMMUNE DE VALMONT

Enquête fictive réalisée auprès de 1 000 actifs résidant dans la commune. Chaque personne est comptée selon son mode principal de déplacement. Ces données décrivent uniquement le territoire et la population de l'étude de cas.

Répartition des modes de déplacement

Mode principal	Nombre d'actifs	Part des actifs
Voiture	610	61 %
Transports collectifs	190	19 %
Marche	120	12 %
Vélo	80	8 %
Total	1 000	100 %

Données fictives fournies pour l'étude de cas.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DT 4 : PROJET D'AMÉNAGEMENT DES MOBILITÉS DE VALMONT

Extrait fictif d'une note de projet communal : « La commune prévoit un pôle d'échanges près de la gare et du centre-ville, doté d'un abri et d'un stationnement vélo, afin de faciliter les correspondances entre train, bus et vélo. Une voie cyclable sécurisée reliera le quartier résidentiel des Coteaux à la gare. Aux heures de pointe, la fréquence des bus sera renforcée entre les quartiers périphériques et la gare afin d'améliorer l'accès au centre et aux transports collectifs. »

Ce document décrit un projet envisagé. Il ne constitue pas le bilan d'un aménagement déjà réalisé.

DT 5 : OBLIGATIONS DE NEUTRALITÉ ET DE LAÏCITÉ DES AGENTS PUBLICS

Extrait : « Dans l'exercice de ses fonctions, l'agent public est tenu à l'obligation de neutralité. Il exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. À ce titre, il s'abstient notamment de manifester ses opinions religieuses. »

Le texte prévoit également que l'agent public traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité.

Source : Code général de la fonction publique, article L. 121-2.

DT 6 : SITUATION À L'ACCUEIL D'UNE MAIRIE

Dans une mairie, un agent public reçoit les usagers au guichet. Au cours d'un échange, un usager lui demande si celui-ci peut lui fournir un service différent en raison de sa religion. L'agent répond qu'il accueille tous les usagers selon les mêmes règles et qu'il ne fonde pas le traitement d'une demande sur les convictions religieuses de la personne. L'usager demande alors pourquoi l'agent, lui-même, doit respecter une obligation de neutralité.

La situation est fictive. Pour répondre, mobilisez le document DT 5 et les principes de la République.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : Question 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau en reliant chaque aménagement du document DT 4 à l'objectif correspondant. Utilisez les informations des documents DT 3 et DT 4.

Repérage des aménagements et de leurs objectifs

Aménagement	Espace ou équipement concerné	Objectif principal
Pôle d'échanges avec abri et stationnement vélo	.....	.....
Voie cyclable sécurisée	.....	.....
Fréquence de bus renforcée aux heures de pointe	.....	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Glacier, classés par épreuve et par année :
capglacier.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Glacier reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capglacier.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.